L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI, 6 NOVEMBRE 1829.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 31 *Août*.

La *Gazette de France* injurie ce soir les électeurs du premier arrondissement de la Seine, qui se réunissent pour se préparer à user du droit qui leur est reconnu par la loi de 1828, de veiller à la composition de la liste électorale. Passe pour les injures ; mais le journal ministériel soutient que les réunions d'électeurs sont contraires à la constitution du pays et aux lois du royaume; elle invite l'autorité à *avoir l'œil sur une entreprise illégale*.

Si c'est l'autorité qui fait donner cet avis, et si cet avis renferme une menace, il faut qu'elle sache que toute mesure qui tendrait à troubler les électeurs dans l'exercice du droit d'intervention consacré par la loi de 1828, serait considérée comme une violence, et que les électeurs seraient légitimement dispensés d'y obéir.

On écrit de Moulins, le 28 Août :

"M. le comte de Rigny est arrivé Samedi dernier dans notre ville, se rendant à son poste à Toulon. Il s'est arrêté quelque tems chez son frère, receveur général de notre département. Une sérénade lui a été donnée le soir par une réunion d'amateurs."

—L'éditeur de la *Gazette constitutionnelle* de l'Allier annonce qu'il sait de bonne source que le ministre de la justice, *par interim* (c'est M. de Chabrol), a fait parvenir à MM. les procureurs du roi une circulaire confidentielle par laquelle il leur enjoint :

1° De s'informer des noms de toutes les personnes qui concourent à la rédaction des journaux constitutionnels, et de lui faire connaître leurs divers correspondans ;

2° De lui rendre un compte exact de toutes les conversations qui peuvent se tenir dans les sociétés ou dans les lieux publics, en lui indiquant les noms des interlocuteurs.

3° Enfin de lui fournir une statistique de l'opinion de la masse des habitans de l'arrondissement sur le dernier changement de ministère.

Après quelques réflexions sur cet *ignoble espionnage* de la part de gens qui avaient débuté par un appel à la force, le journaliste ajoute :

"Si vous êtes forts, que ne vous montrez-vous tels que vous êtes à la nation : si vous êtes puissans, que n'allez-vous droit à votre but? Puisez dans l'arsenal des ordonnances, déchirez la Charte, faites des coups d'état, mais combattez au grand jour, et la face découverte : voilà ce que par la *Quotidienne* et par le *Drapeau blanc*, et c'est aussi ce que nous vous demandons, nous, *conspirateurs* qui tenons nos *conciliabules* en plein midi. Que signifient ces demi-mesures, si obscures, si mesquines, si honteuses pour des hommes aux antécédens si énergiques? A quoi bon tous ces mandats secrets dont vous embarrassez la conscience de vos subordonnés, comme si l'on songeait à se cacher pour dire tout ce que l'on pense de vous, comme si ce n'était qu'en chuchotant que l'on se communique tout ce que vous inspirez de surprise, de défiance ou de terreur. Nous monterons sur les toits, si vous le voulez, pour vous crier chaque jour que la France n'a point foi au libéralisme des courtisans, qu'elle repousse les hommes aux catégories, et qu'elle méprise les traîtres de tous les tems et de tous les drapeaux.

Paris, 22 *Août*.

—Dans les premiers instans qui suivirent le changement de ministère, l'on vit à Arras, comme dans toutes les autres places de guerre du département, les militaires et les bourgeois, se confondre dans une même indignation contre l'administration anti-nationale qu'on imposait à la France.

Depuis quelques jours tout est changé : même haine, même colère, même mépris de la part des citoyens; mais les militaires se taisent. Un ordre de M. le lieutenant-général baron de Rottembourg, transmis à MM. les officiers en garnison dans la 16e. division, leur prescrit le silence sur les affaires publiques, et s'il fallait en croire des confidences de caserne, cet ordre irait même jusqu'à les inviter à approuver un choix qui n'a droit qu'à leur mépris.

(Propagateur.)

—Deux fils de l'amiral Miaulis et un fils de l'amiral Sachturi sont à bord de la corvette grecque le *Thémistocle*, arrivée à Marseille. Ils se rendent à Stuttgard ; le roi de Bavière se charge de pourvoir à leur éducation.

(Extrait du Journal de Rouen.)

Les rédacteurs du *Mercure* déclaraient hautement avant-hier que si la censure était établie par ordonnance, ils refuseraient le paiement de l'impôt. En effet, si l'administration viole ma propriété, qu'elle doit faire respecter, de quel droit viendrait-elle encore puiser dans ma bourse? L'impôt que je lui paie, c'est le prix de la protection qu'elle m'a promise, du libre exercice de mes droits qu'elle m'assure. Tous les gouvernemens sont fondés sur ce principe, et, pour employer les expressions de Franklin, si pleines de justesse dans leur simplicité, un gouvernement est une chambre d'assurance où tous les citoyens se font garantir leurs droits naturels moyennant une prime déterminée. Si vous rompez le contrat, comment pouvez vous m'en demander l'exécution?

Mais certes, les imprudens qui tenteraient ainsi de détruire les libertés publiques ne seraient pas les plus forts. Voici des gendarmes, voilà de la cavalerie, voilà de l'infanterie : c'est fort bien. Mais croyez vous qu'on ira se ruer sur vos baïonnettes. Il y a quelque chose de plus efficace que de telles échauffourées. Que chacun reste chez soi, et quand viendra le percepteur, tenez lui ce simple discours ou quelqu'autre analogue : "Quand, sur la proposition des ministres du roi, les chambres ont voté le budget de 1829 et celui de 1830, ce fut sous la condition que ces ministres ou leurs successeurs gouverneraient selon la Charte et les lois qui en sont la conséquence. Il y a là un contrat réciproque où le pays donne son argent en échange de la sécurité et de la liberté qui lui sont assurées par l'administration. Dès que le régime de notre pays a succédé au régime des lois, il n'y a plus pour moi de sécurité ni de liberté, et je garde mon argent. Viennent les huissiers et les garnisaires!"

Le *Journal de la Mayne* dit qu'il lui a été adressé plusieurs lettres où l'on exprime des inquiétudes sur les suites que pourrait avoir pour nos libertés le changement de ministère. Le journaliste répond que l'ordre constitutionnel ne peut être attaqué que par la voie légale ou par la révolte. La voie légale est interdite aux nouveaux ministres puisque la majorité leur manquera.

"S'ils s'avisent de violer la Charte, continue-t-il, de suspendre l'exécution des lois et de vouloir gouverner selon leur bon plaisir, nous n'aurons pas besoin de prendre des sabres et des fusils pour leur résister ; non, nous ne voulons plus de troubles ni de révolutions. Qu'est-ce donc qu'il faudra faire? rien ; nous resterons paisiblement chacun chez nous, ou bien nous vaquerons à nos affaires, comme si de rien n'était, et nous ne paierons plus de contributions. Mais on saisira nos meubles..... Eh bien! on les saisira. Après la saisie, on les vendra sur la place publique ; nous nous y rendrons tous, toute la commune sera rassemblée, nous verrons les acheteurs, si tant est qu'il s'en présente. Mais si on nous mettait en prison? Eh bien! nous irions en prison.

"Le crime fait la honte et non pas la *prison*.

"Quel est celui de nos concitoyens qui aurait moins d'estime pour nous, parce que nous aurions été en prison pour n'avoir pas voulu reconnaître l'autorité des hommes qui auraient violemment et arbitrairement renversé la constitution de l'état, au mépris des propres sermens de Charles X? Mais le régime de mettre en prison ne durerait pas long-tems ; car, enfin, les prisons seraient bientôt pleines ; on ne peut pas mettre toute la France en prison.

"De bonne foi, où sont donc les appuis redoutables et les chauds partisans de MM. de Polignac, Monbel, la Bourdonnaye, Bourmont? Nous engageons chacun de nos concitoyens à les rechercher soigneusement et à demander ensuite à ses voisins combien ils en ont trouvé."

ALLEMAGNE.

On écrit de Hambourg, 22 août : "La frégate russe *Elizabeth*, destinée pour la Méditerranée, a quitté la rade de Copenhague; elle touchera dans sa traversée à Portsmouth. On assure que le gouvernement russe a nolisé à Cronstadt 20 navires danois, 30 anglais et 8 français pour porter des vivres et des munitions à la flotte russe dans la Méditerranée."

On cause aussi beaucoup à Berlin de notre nouveau ministère. Il y a des paris ouverts contre sa durée. Il ne vivra pas six mois, dit-on, pas deux mois sans coups d'état, et il rencontrera des obstacles invincibles. Quant à l'état de l'Europe, il paraît critique à tout le monde, et il s'en faut de bien peu qu'on en vienne à des hostilités déclarées. Dans ce cas même, la Prusse resterait neutre pour pouvoir agir plus efficacement le jour où il faudrait résoudre les grandes questions. Pour ce qui concerne la Russie, protégée au nord par la Suède, couverte au centre par la Prusse, formidable au midi par la Pologne, où est concentrée une armée de 100,000 hommes, elle peut, dit-on à Berlin, poursuivre en paix ses projets et tenir tête à un nouveau rival.

PAYS BAS.

S. M. l'Impératrice du Brésil a passé le 23 à Bruges, venant de Gand. Cette princesse n'a fait que changer de chevaux et a continué sa route pour Ostende, où elle est arrivée le même jour vers six heures du soir, avec toute sa suite. Le 24, on a annoncé l'arrivée du bateau à vapeur le *Superbe*, qui transportera S. M. en Angleterre. Elle s'embarquera ensuite sur la frégate qui doit la conduire au Brésil.

ESPAGNE.

Madrid, 13 *Août*.

(Correspondance particulière.)

Mr. Raimond, secrétaire du ministre d'Autriche dans cette capitale, s'est cassé la clavicule gauche avant hier, à l'hôtel de Mr. Oubril, ministre de Russie, où, en compagnie de quelques personnes du corps diplomatique, il s'amusait à jouer à ce que nous appelons *moros y cristianos* (maures et chrétiens,) et qui est un simulacre de combat. L'ambassadeur de France est tombé aussi, mais il ne s'est fait aucun mal.

Le roi, désirant encourager l'exportation des farines de la Vieille-Castille dans l'île de Cuba, avait rendu une ordonnance par laquelle l'exportation des farines d'Espagne pour cette île serait désormais libre de tout droit, quel que fût le pavillon introducteur. Mais l'intendant général de l'île de Cuba, M. Claude Pinillos, s'inquiétant peu de la prospérité de la Péninsule, pourvu que les caisses du trésor royal soient toujours en état de subvenir aux folles dépenses du gouvernement, fait payer le droit de 25 fr. par baril importé sous pavillon étranger. Cette mesure de Pinillos ne pouvait manquer d'élever des plaintes, et, l'affaire ayant été discutée dans le conseil d'état devant le roi, la résolution de Mr. l'intendant a été adoptée, et désormais seulement le pavillon national sera libre de tout droit.

La junte sanitaire de Cadix vient d'ordonner que les manifestes de charge appartenant aux bâtimens étrangers qu'on présentera dans le secrétariat pour obtenir l'entrée, doivent indispensablement être signés par les consuls respectifs.

POSSESSIONS ANGLAISES.

Gibraltar, 15 *Août*.

Hier est décédé dans notre ville le célèbre amiral espagnol don Gabriel Ciscar. Distingué par ses hautes connaissances, dont ses ouvrages offrent le témoignage irréfragable, M. Ciscar le fut encore davantage par ses vertus. Cet amiral justifia pleinement le choix qu'on avait fait de lui lorsqu'on le nomma à Cadix régent d'Espagne, pendant que Ferdinand était prisonnier en France, et pour prix d'avoir tenu la place du roi dans le gouvernement de la nation pendant les jours de calamité, et d'avoir travaillé à conserver le trône à Ferdinand, il fut jeté dans une prison en 1814. Rendu enfin à la liberté cet honorable citoyen vivait retiré dans une petite ville sur la côte de la province de Valence, lorsqu'en 1820 le vœu de ses concitoyens le rappela aux cortès. Il fut encore nommé régent d'Espagne à Séville en 1823, comme s'il était l'ancre de salut de sa patrie, et il vint se réfugier dans notre place la même année, pour se soustraire à l'échafaud.

Deux fois nommé aux cortès d'Espagne, deux fois régent du royaume, l'amiral Ciscar est mort loin de sa patrie et loin de sa famille. Heureux, a-t-il dit, sus si tranquille que Fabius, parce que je descends au tombeau sans avoir à me reprocher d'avoir fait verser le sang d'une personne pendant les 69 années que j'ai vécu." Tels ont été les dernières paroles qu'il prononça hier, à 4 heures du soir, au moment d'expirer au milieu de ses compagnons d'exil. Son corps a été soigneusement embaumé, pour qu'on puisse retrouver ses restes si, quelque jour sa patrie les réclame, et on l'a enterré aujourd'hui dans une place distinguée. Des honnêtes gens de toutes les nations, qui aiment la vertu et respectent le savoir et l'infortune, ont versé des larmes sur sa tombe. Le deuil était conduit par son compagnon d'infortune, le respectable M. Salvador Manzanarès, ministre en Espagne sous le régime constitutionnel.

AFRIQUE.

Tanger, 11 *Août*.

Le nouveau consul nommé par le gouvernement espagnol pour remplacer dans notre place M. Briare, vient d'arriver sur notre rade; mais le pacha qui commande ici a l'ordre de ne lui pas permettre de débarquer à moins qu'il ne paie préalablement à l'empereur les sommes d'argent [illegible] il paraît que si le nouveau consul parvient à remplacer M. Briare, ce dernier a l'intention de fixer sa résidence dans la maison de campagne qu'il possède très près de notre ville.

L'escadre autrichienne continue ses hostilités contre les villages de la côte : il y a aujourd'hui quatre jours qu'elle a canonné pendant plus de trois heures le village de Rabat; l'escadre faisait même des mouvemens qui indiquaient l'intention d'y opérer un débarquement; mais le commandant Bandiera a changé d'avis en voyant l'attitude imposante de la cavalerie africaine qui s'était reunie en nombre considérable à peu de distance des bords de la mer.

Les exercices de canon qu'on faisait la semaine dernière dans la place espagnole de Ceuta ayant répandu l'alarme parmi les Maures des alentours, ils se plaignirent au gouvernement que le but de ces exercices avait pour objet de les y accoutumer pour les rendre inattentifs, et les attaquer ensuite simultanément avec les Autrichiens. L'empereur fit passer une note à ce sujet à M. Briare, qui s'empressa d'en donner connaissance au gouverneur de Ceuta, et les exercices de canon ont été suspendus pour cette année. Des troupes Maures qui marchaient déjà sur Ceuta ont reçu l'ordre de rétrograder.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expediée.

Goelette Elizabeth, Eldridge, Mobile, Capt.

Arrivés.

Bateau de remorque Atlas, Den Bas, avec le navire Sarah Ralston et la goelette Elizabeth.

☞ L'Atlas repartira cet après-midi, avec la goelette Mexican, pour Rio-Grande.

Bateau à vapeur Columbia, Crane, du Bayou Sarah, avec 74 balles coton à Lee, Williams et Lee, 150 à Wilkins et Linton, 15 à P Smith & co. 7 à M White—45 passagers.

Entrés.

Navire Sarah Ralston, venant de Marseille, d'où il est parti le 1er. Sept. Il est passé devant Gibraltar le 15 et devant Madère le 20, sans communiquer avec la terre. Chargement, 1000 barriques vin rouge, une quantité de vin blanc, eau de vie, &c. à ordre.

Goel. Elizabeth, Case, de Rio Grande, avec des espèces et des passagers.

Brick Orythia, Peterson, de St. Marks, sur lest.

Brick Exchange, Mariner, Portland, avec des produits au capitaine.

MEMORANDA.

Brick Hunter, Bonny, parti de ce port, est arrivé à Charleston le 22 Oct.

Brick Ann Maria, Thorndike, pour ce port, a été expédié à Charleston le 22 do.

L'HOMME AUX MOUSTACHES,

QUI se dit être le Chevalier Albora, en se caractérisant du titre d'Italien, n'est autre chose qu'un *Turc*, d'après des informations que j'ai eues, ainsi que plusieurs de mes amis. Pour des motifs *particuliers*, nous le prions de ne plus se faire passer pour Italien.

6 nov J. B LATOUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR N. LUQUET.

Il sera vendu le Samedi 7 du courant, à midi, à la bourse, une négatresse nommée Ann, ou Comfort, acclimatée au pays depuis deux ans, âgée de 22 à 25 ans, parlant anglais et un peu français, bonne domestique, faisant assez bien à manger, lavant fort bien. Elle est garantie de tous vices et maladies prévus par la loi.

Payable à 6 mois de terme, en billet endossé à la satisfaction du vendeur. 6 nov—2

PAR T. MOSBY.

VENDREDI 6 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, au Boucaut Gants de laine, 3 Balles Chapeaux, 1 Balle Drap brun et noisette, 20 douzaine Peaux cirées, 10 caisses Souliers, une quantité de Parfumerie, Pomade, &c. 5 nov

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu à l'encan, Mardi le 10 du courant, sur l'habitation de l'encanteur soussigné, au faubourg Lafayette, environ SIX CENTS têtes de Chevaux, Mulets et Jaments arrivant de Rio-Grande. Conditions au-dessous de $100 comptant, au-dessus, payable dans Avril prochain, en billets endossés à satisfaction et domicile en ville.

La vente commencera à 9 heures précises.

Le réglement de la vente devra se faire dans les dix jours suivans, au bureau de l'encanteur, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pignéguy. 4 nov.

PAR J. T. BAUDUC.

Il sera vendu, Vendredi 6 courant, à son magasin d'encan, à 10 heures, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, 12 balles de Couvertures de laine françaises, de 3 points, très fortes et de la première qualité, importées et endommagées à bord du brick Lagrange, cap. Devereux, de Marseille.—Conditions comptant.

3 nov.

Hotel de la Marine.

MME. BOUCHET a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'elle vient de se charger une autre fois de cet établissement et qu'elle mettra le plus grand soin, afin de se procurer l'estime et l'encouragement de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance. La table sera particulièrement servie, et elle espère que ses amis auront pour elle la même attention qu'ils ont eue auparavant. 6 nov—

DENTISTE.

M. HART offre ses services comme Dentiste, aux habitans de la Nlle-Orléans ; il espère d'obtenir une portion de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, à son dernier séjour en cette ville. Il occupe un appartement dans la rue du Canal, No. 25, où on le trouvera à toute heure.

6 nov.

BEAUX CHAPEAUX.

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par le paquebot Illinois, des Chapeaux de 1re. qualité ; entr'autres quelques douzaines extra.

6 nov E. DEBERGUE.

SAMEDI, 7 NOVEMBRE.

Pour l'Ouverture,

Grand Bal Paré,

Prix d'Entrée: Une piastre pour les Cavaliers.

☞ La salle a été réparée et disposée de manière à offrir au public toutes les commodités désirables. 4 nov.

Vente par le Marshal.

N. B. Outlaw *vs.* P. L. Hamblet.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Pr[illegible] juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Armoir, 2 Tapis, 9 chaises, 1 Secrétaire, 1 parti de faïence, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

L. Tritz contre James Swain.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 13 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Table, 2 bois de lit, 3 chaises, 1 [illegible], &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

J. C. Trinde contre J. P. Roner.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'exposerai en vente, Samedi 14 Novembre, 1 coupon de Drap brun, et 5 coupons de devant de Gilet, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL

N. B. Outlaw vs. P Hamblet.

EN vertu d'un writ alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi le 11 Novembre prochain, à 4 heures, au Principal, 2 Miroirs, 1 side-board, 1 table d'acajou, 1 paire de pelle et pincette, 1 bureau, 1 canapé, 2 tapis &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Mde. Beauregard vs. Mercure h. de c. h.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à la Bourse, un Mulet et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus.

28 oct. L. DAUNOY—Marshal.

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par

E. LANE et Co.

1er.w.si. No. 15, rue de la Nlle-Levée

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

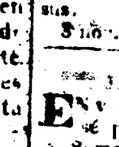

Parti marron de la briqueterie de M. Alexandre Lesseps, à deux milles au-dessous de la ville, un nègre nommé CHEBLEY, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, de couleur brune. Il a le bout de l'oreille droite coupée, cache[illegible] et porte souvent un mouchoir pour le cacher. Il marche voûté et boite légèrement de la jambe droite. Il s'habille proprement, fréquemment avec une veste et des pantalons de bombasset noir. Il rode souvent aux environs du bassin où demeure sa mère. La susdite récompense sera donnée par les soussignés à quiconque le leur ramènera ou le fera mettre dans la geole de cette ville.

5 nov THEO. NICOLET & Co.

PROCHAINE LOTERIE, le 7 Novembre

Le Tirage de la
13e. classe de la
Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
LAQUE
Des Rameaux
AURA LIEU
à la Bourse Hewlett.

GROS LOT:
$10,000.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $4; moitiés, $2; quarts, $1. Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de $16, les moitiés et quarts en proportion.

J. B. FAGET, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 116.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE
BATON ROUGE.

Huitième Classe pour l'année 1829.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 28 Novembre, à 6 heures et demie du soir.

—PROSPECTUS—

1	Lot de	$8000	est	$8000
1	" de	3000	"	3000
1	" "	2000	"	2000
1	" "	1600	"	1600
1	" de	1200	"	1200
1	" "	1012	"	1012
5	" "	500	"	2500
6	" "	300	"	1800
6	" "	100	"	600
138	" "	30	"	4140
690	" "	8	"	5520
6072	" "	4	"	24288

6924 Lots } 17,550 Billets. $56160
10626 Blancs }

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $8000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à $5000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000
" 2d. 3e. et 1er. " 1600
" 3e. 1er. et 2d. " 1200
" 3e. 2d. et 1er. " 1012

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun

6 " 1er. 3e. et 4e. " " 500
18 " 3e. et 4e. " " 100
690 ayant 2 des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD. }
E. VIDAL, } Administrateurs.

Prix des Billets.

Entiers $4—demis $2—quarts $1.—Livrets de neuf billets (garantis ne pas tirer moins $16) $8 demis et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.

Rue Bienville, No. 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres.

☞ Tous les ordres renfermant du comptant ou des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

31 oct. J. VIGNAUD.

Vente par le Marshal.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, situé rue des Marais, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pieds de face, sur 119 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite galerie, saisi à la poursuite de Babcock et Gardner.

6 oct. L. DAUNOY—Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. Cheron } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable [illegible] Beauregard, juge conseiller, il sera exposé en vente à la nouvelle bourse, Lundi le 9e. jour de Novembr. prochain, à midi, un lot indivisible d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent ; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesurant 22 pieds de face sur 100 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

19 oct. L. DAUNOY—Marshal.

Nouvelle pate pectorale cristallisée (ou Dr. Moon de Landerneau.)

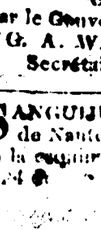

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour ; elle coûte 50 pr. 0-0 de moins que celle de Reignard. Reçue de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 36. 3 nov—3.

AVIS.—Attendu que Joseph Eyssallene s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encanteur de la paroisse de St.-Martin, le vingt quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Damartrait et J. J. Rousseau, comme sécurités ; et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-six, conjointement avec J. J. Rousseau, comme sécurité, soient levés et annullés ;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits engagemens et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt deuxième jour d'Octobre mil huit-cent-vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Ad. BEAUVAIS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
G. A. WAGGAMAN.
Secrétaire d'Etat. 24 oct

SANGUIJUELAS.—Recibidas por el Neptuno de Nantes y de venta por la Rostier, Boticario en la esquina de las calles Real y Santa Pedro. 4